

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2842

commission principale : développement économique

objet : **Convention passée avec l'association communauté Sant'Egidio-France - Subvention pour l'organisation d'une rencontre internationale pour la paix en septembre 2005**

service : Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'association communauté Sant'Egidio-France, régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, sollicite l'aide financière de la communauté urbaine de Lyon pour l'organisation du prochain rassemblement international pour la paix.

La communauté Sant'Egidio mène une action importante dans le dialogue entre les peuples et, plus largement, dans la diplomatie internationale. Selon ses statuts, elle a notamment pour but de promouvoir la paix, le développement, le respect des droits humains, la coopération internationale et la tolérance.

La Communauté organise chaque année une rencontre internationale pour la paix, en Italie une année sur deux, et les autres années dans une métropole européenne.

L'association communauté Sant'Egidio-France souhaite organiser l'édition 2005 à Lyon, du 11 au 13 septembre, la manifestation ne s'étant pas déroulée en France depuis 20 ans.

La manifestation accueille 500 à 550 personnes intervenantes qui participent à des travaux en ateliers. Il s'agit d'intellectuels, d'hommes politiques ou de personnalités de la société civile.

Une cérémonie d'ouverture rassemblant 3000 personnes, sous forme de conférence, puis une manifestation publique à Lyon, rassemblant environ 10 000 personnes, marqueront la manifestation.

Ce rassemblement de grande renommée doit permettre de renforcer l'attractivité du territoire ainsi que le rayonnement de la communauté urbaine de Lyon sur un plan international et servir l'image de la Communauté comme agglomération ouverte et accueillante. C'est pourquoi celle-ci se propose d'allouer une subvention de 100 000 € à l'association communauté Sant'Egidio-France pour l'organisation de ce rassemblement ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 100 000 € à l'association communauté Sant'Egidio-France pour l'organisation d'une rencontre internationale pour la paix.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention nécessaire.

3° - Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,